

Télétravail à l'ADEME : Vers un élargissement

Le Sne Signera l'accord

Malgré quelques avenants, l'accord Télétravail actuellement en vigueur à l'ADEME date... d'avant la crise sanitaire, d'avant les confinements et télétravail intensif... **Le nouveau projet préserve :**

- **L'application à tout le personnel** travaillant à l'ADEME ;
- Le **volontariat** et la **possibilité de revenir sur site si besoin** (conditions de télétravail à domicile dégradées...);
- **L'indemnité journalière de 4€** (indexée sur les augmentations générales).

Principales évolutions

- Mise en place d'un **quota annuel de télétravail** selon la quotité de travail de **20% (+ou- 40j/an)** ou **40% (+ou- 80j/an)** ou **60% (+ou- 120j/an)**.
- Possibilité d'accoler les jours de télétravail dans la limite d'une consommation mensuelle régulière.
- Possibilité aux salarié.es en CDI concernés, de **s'équiper d'un fauteuil ergonomique et d'un écran** pour le télétravail à domicile.
- **Formation obligatoire** pour notamment sensibiliser sur les différents risques.

Les points de vigilance

Ce nouvel accord intègre structurellement l'évolution des pratiques. Il restera à suivre leur appropriation et leurs conséquences sur les salarié.es et les équipes.

Le télétravail intensif (jusqu'à 60% du temps) peut perturber l'approche du travail.

- **Il peut isoler les personnes.** Dans nombre d'entreprises, la démission silencieuse se développe. Pour résister à la pression du travail et la perte de sens, des salarié.es se font oublier et s'isolent. C'est aussi un risque à l'ADEME.

- Les **moments informels d'échange** direct entre collègues se raréfient. Il sera nécessaire de surveiller ce sujet pour les préserver.
- Le forfait jour en télétravail (appliqué depuis le 1^{er} accord télétravail) a été mis en place **sans contrôle des excès**. Des collègues peuvent se mettre en danger.
- Si la direction a été très motivée à étendre le télétravail, ne le cachons pas, c'est parce que toutes les études montrent la **meilleure productivité en télétravail** et **pour mieux supprimer ou organiser les surfaces de travail**. C'est la formule magique pour justifier qu'à Angers et dans plusieurs directions régionales, il manque des dizaines de postes de travail. Certes, un bureau occupé que 2 ou 3 fois dans la semaine n'est pas du tout sobre mais jusqu'à maintenant la direction ne jure que par le Flex-office. Probablement la pire des solutions alors qu'il en existe beaucoup d'autres. Le Sne-FSU a demandé qu'un réel travail de **concertation** soit engagé sur ce sujet.

Mise en œuvre : 1^{er} janvier 2023



Adhérez au Sne-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs.

Le Sne défend les salarié.es et nos missions.

Le Sne travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.

Rejoignez-nous si vous voulez que votre voix soit entendue et compte.